

# MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 12 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 mai 2025 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

## 2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2025-05-101 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 14 avril 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'avril 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'avril 2025
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations
12. Modification à la résolution 2025-04-093 – demande du ministère du transport et de la mobilité durable
13. Mai - mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
14. Demande d'autorisation – événement motocross MX/VTT championnat Québec-Maritime
15. Demandes par le club de moto de Port-Daniel-Gascons
16. Autorisation de signatures – bail 2024-221
17. Demande de dérogation mineure – 2025-01
18. Soumission – remplacement du réservoir d'huile à chauffage de l'Hôtel de Ville
19. Reddition de comptes finale / programme d'infrastructures municipales pour les aînés
20. Soumission – Entretien ND Paysagiste Inc.
21. Soumission – Wagner et Fils
22. Soumission - Techmix
23. Soumission – Réal Huot Inc.
24. Programme de crédit de taxes de services – résidence intergénérationnelle
25. Affaires nouvelles
26. Période de questions
27. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2025-05-102

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 AVRIL 2025**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

2025-05-103

**5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES  
PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'AVRIL 2025**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période d'avril 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #916964 à #916989 au montant de 82 114.95\$, #917473 à #917594 au montant de 57 271.90\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902163 à #902216 au montant de 90 432.63\$ et les dépôts directs #2291 à #2339 au montant de 441 532.79\$, le tout pour un grand total de 671 352.27\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffier-trésorier

2025-05-104

**6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER  
D'AVRIL 2025**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'avril 2025 au montant de 70 856.52\$ et autorisent le paiement des factures.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffier-trésorier

2025-05-105

**7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2025**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses d'avril 2025 soient déposés et adoptés.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**8. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Remerciement du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc.
- Ministère des Affaires Municipales et Habitation : bonification du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec
- Regroupement TDL (trouble du développement du langage) Québec
- Lettre de monsieur Harold Allain : jumelage de lots
- Lettre de Monsieur Frank Sweetman (défi Alzheimer) (résolution ajoutée aux affaires nouvelles)

**2025-05-106 9. DONS OU COMMANDITES**

\*\*Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision concernant le don demandé par l'École Polyvalente de Paspébiac

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- \*\*École Polyvalente de Paspébiac – 2024-2025;
  - bal des finissantes et finissants : 800\$
  - gala des masques : 150\$
- Centre de formation Chandler, G-Rivière, Paspébiac : finissants et méritants : 100 \$
- Polyvalente Mgr Sévigny : 700\$
- Demande de Louis-Mathieu Fournier : projet de stage de coopération internationale; 50\$
- Club de soccer Rocher-Percé : 100\$
- Société agricole de Bonaventure, division A : 1 000\$
- Club des 50 ans et + de Port-Daniel : 1 000\$

**Adopté à la majorité des conseillers**

**2025-05-107 10. PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Courant culturel Rocher-Percé : facture reliée à la participation municipale au montant de 2 000\$
- Conseil de l'Eau Gaspésie Sud : facture reliée à l'adhésion 2025-2026 au montant de 30\$ (comme organisation).

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

**2025-05-108 11. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 108 000\$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 108 000\$ qui sera réalisé le 20 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

2019-15	2 051 000 \$
2019-15	1 057 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-15, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent de détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN  
70, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE  
CHANDLER, QC  
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Port-Daniel-Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2019-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

CONSIDÉRANT QUE le ministère a besoin d'établir une servitude de drainage à ciel ouvert et de non-construction sur une petite parcelle de terrain appartenant à la municipalité, soit le lot 6 035 150, cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère a déposé une offre de prix pour l'établissement de la servitude;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Accepte l'offre soumise par le Ministère des Transports et de la mobilité durable au montant de 865\$ pour l'établissement de la servitude sur la partie du lot 6 035 150 du Cadastre du Québec;
- Autorise le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette transaction;
- Demande au directeur général de mandater un notaire pour l'enregistrement de celle-ci.
- Confirme que le lot impliqué fait partie du domaine privé.

### **Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **2025-05-110 13. MAI – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement :

- DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;
- QUE le conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

### **Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **2025-05-111 14. DEMANDE D'AUTORISATION – ÉVÉNEMENT MOTOCROSS MX/VT CHAMPIONNAT QUÉBEC-MARITIME**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée conjointement par M. Jonathan Huard, Pierre-Luc Landry et M. Mike Thériault pour l'autorisation de tenir l'événement **Motocross MX/VTT Championnat Québec-Maritime** sur le terrain privé situé au **121, route 132 Ouest, secteur Gascons**, les **19 et 20 juillet 2025** ;

**CONSIDÉRANT** que la tenue de cet événement pourrait avoir un impact sur la sécurité et le bien-être des citoyens et des infrastructures municipales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer un aménagement sécuritaire sur le site et de fournir une preuve d'assurance à la Municipalité ainsi qu'un plan d'aménagement détaillé du site avant la tenue de l'événement ;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

**le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons** accorde l'autorisation pour la tenue de l'événement **Motocross MX/VTT Championnat Québec-Maritime** sur le terrain privé du **121, route 132 Ouest** pour l'année **2025**, sous réserve des conditions suivantes :

1. **Un aménagement sécuritaire du site** doit être effectué avant la tenue de l'événement.
2. **Une preuve d'assurance valide** couvrant l'événement doit être fournie à la Municipalité.
3. **Un plan d'aménagement du site** doit être soumis et approuvé par la Municipalité.

Le **conseil municipal se réserve le droit de refuser** l'autorisation pour les années suivantes **advenant le cas où plusieurs plaintes** seraient déposées en défaveur de l'événement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **2025-05-112 15. DEMANDES PAR LE CLUB DE MOTO DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Le conseil municipal a reçu du Club de moto de Port-Daniel-Gascons trois demandes pour la tenue de leur édition du Rock n'ride Show dont :

- prêt de local et stationnement du Centre multifonctionnel
- prêt de main d'œuvre
- aide financière accordée : 7 500\$

La municipalité autorise aussi

- l'occupation des lieux du quai du ruisseau, secteur Gascons pour la tenue des activités
- la mise en place d'un chapiteau et vente de boissons alcoolisées conditionnelle à ce que l'administration portuaire soit consultée et que la SAQ émette un permis de vente de boissons

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'ensemble des demandes du Club de moto de Port-Daniel-Gascons et ce, conditionnellement à la remise d'une reddition de comptes après l'évènement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **2025-05-113 16. AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL #2024-221**

Dans le cadre de la régularisation de l'occupation du domaine hydrique de l'État \_Port-Daniel-Gascons, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à procéder à la signature du bail portant le numéro 2024-221 et que la municipalité de Port-Daniel-Gascons confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-114 17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – #2025-01**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure #2025-01 pour le lot 6 036 002;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure 2025-01

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-115 18. SOUMISSION- REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le réservoir d'huile à chauffage de l'Hôtel de Ville a été déclaré en fin de durée de vie utile lors de la dernière inspection annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien des infrastructures municipales en bon état est essentiel pour garantir la sécurité des occupants et assurer le bon fonctionnement des services;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement du réservoir d'huile à chauffage est nécessaire afin de prévenir tout risque environnemental et assurer la continuité des opérations;

**EN CONCÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que :

- Le conseil municipal accepte la soumission de G.B. Électrique et autorise le remplacement du réservoir d'huile à chauffage de l'Hôtel de Ville au montant de 4 942.37\$ + taxes applicables. Cette dépense sera inscrite dans la programmation de la TECQ 2024-2028.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-116 19. REDDITION DE COMPTES FINALE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés en date du 6 avril 2023 pour une aide financière maximale de 86 776 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés par l'aide financière concernent la réfection du parc Marguerite-Rose;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés ont été réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents pour la reddition de comptes finale ont été dûment remplis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve les dépenses d'un montant de 105 715\$ relatives aux travaux de réfection du

Parc Marguerite-Rose, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-117 20. SOUMISSION – ENTRETIEN ND PAYSAGISTE INC.**

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Entretien ND Paysagiste Inc. pour l'achat avec installation d'une haie de cèdre au montant de 2 860\$, avant taxes

**Adopté à la majorité des conseillers**

**2025-05-118 21. SOUMISSION – WAGNER ET FILS**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Wagner et fils Inc. pour le nettoyage des fosses septiques et des pluviales au montant de 7 050\$, avant taxes

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-119 22. SOUMISSION – TECHMIX**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par TechMix pour l'achat d'asphalte froide au montant de 7 773\$, avant taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-120 23. SOUMISSION – RÉAL HUOT INC.**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Huot pour 8 compteurs et pièces d'équipements pour les compteurs d'eau au montant de 2 555.75\$, avant taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2025-05-121 24. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES – RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidence intergénérationnelle à l'adresse suivante :

➤ 121, route 132 ouest, Gascons : 826.69\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**25. AFFAIRES NOUVELLES**

**2025-05-122 A) Demande de collaboration-partenariat pour le Défi Alzheimer 2025**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte un partenariat pour le défi Alzheimer 2025 en rendant disponible les équipements et employés de la municipalité ainsi que la salle

multifonctionnelle (en cas de pluie). L'évènement aura lieu en août 2025 au quai de Port-Daniel.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

**2025-05-123 27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 37.

---

Henri Grenier, maire

---

Yan Ritchie, greffier-trésorier